

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. 12 mois... 16 fr. 6 mois... 8 fr. Poste : 35 fr. 12 mois... 18 fr. 6 mois... 10 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne : A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

On s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

1<sup>er</sup> Juin 1882.

Chronique générale.

Un nouveau conseil des ministres a été tenu hier matin à l'Élysée. La délibération, assez longue, a porté exclusivement sur la question égyptienne et sur l'attitude des grandes puissances vis-à-vis de l'action collective anglo-française.

M. de Freycinet a soutenu l'opinion qu'il avait déjà émise, à savoir que les plus grands efforts devaient être faits pour éviter le renversement de Tewfik-Pacha et son remplacement par le prince Halim qui ne serait qu'un instrument docile de la Turquie.

Il est à peu près certain que des résolutions graves ont été prises, mais les membres du cabinet ont promis de conserver à ce sujet la plus grande discrétion.

Nous croyons savoir toutefois que ces résolutions concernent les préparatifs militaires de la Porte.

En ce qui touche l'interpellation Delafosse, il a été de nouveau entendu que M. de Freycinet y répondrait demain. Si aucun groupe de la majorité républicaine ne prend parti dans le débat, le ministre des affaires étrangères se bornera à une déclaration. Dans le cas où un membre important de l'Union républicaine attaquerait la politique ministérielle, au nom du parti républicain, M. de Freycinet poserait la question de confiance.

L'impression produite par les dernières nouvelles se rapportant à la crise égyptienne est assez vive. Il est probable que le cabinet Freycinet ne résistera pas à cette secousse. Néanmoins, il pourrait bien ne pas tomber dès demain.

On s'entretient dans les couloirs de la dépeche du Times relative à l'intervention unique de l'Italie en Egypte. La nouvelle est tellement grosse qu'on la considère généralement comme de pure invention. Peut-être est-ce un ballon d'essai ?

Si cette information du Times est exacte, c'est le plus dur affront pour la politique extérieure française.

L'ÉCHAUFFOURÉE DU QUARTIER LATIN.

Ainsi que nous le disions hier, treize des prévenus ont été mis en liberté sur parole; le quatorzième, Sarciron, commis au Grand-Condé, devra fournir une caution de 500 fr.

Les treize autres prévenus sont :

- Albert-François Vaillant, 23 ans, étudiant en droit depuis deux mois; Georges Guignard, chimiste, 21 ans; Georges Lévy, 21 ans, étudiant en médecine; Bourgeois de Lavergne, 22 ans; Georges Lefebvre, 19 ans; Paul Valin, 19 ans, étudiant en médecine; Xavier Servat, 20 ans, étudiant en médecine; Victorien Molinat, 24 ans; Alfred de Courcelles, 42 ans, employé chez un agent d'affaires; Proukharts, licencié en droit, 25 ans; Georges Duffaud, 24 ans étudiant en médecine; Ernest Jacquot, 24 ans, qui a reçu un coup de casse-tête; Joseph Abadie, 26 ans, pharmacien de première classe.

Voici les renseignements de Paris-Journal sur cette triste affaire :

« M. Berlioz, élève de Talbot et neveu du grand Berlioz, a été relâché hier dans l'après-midi, sans doute pour qu'il ne comparaisse pas devant les juges, que son état ne manquerait pas d'émouvoir. »

« M. Berlioz a été horriblement mutilé. »

« Samedi soir, dit notre confrère, j'étais dans la rue Soufflot, près de la rue Victor-Cousin. Il était très-exactement une heure trois minutes du matin au bureau des voitures du Panthéon. »

« Tout à coup quatre agents débouchèrent de la rue Gay-Lussac, tenant un homme

nu-tête, dont la figure était tout ensanglantée. Des quatre agents, deux tenaient le prisonnier aux épaules; un autre l'avait saisi par les cheveux, le quatrième marchait derrière et vous allez voir son rôle. Le prisonnier ne se défendait pas. Il demandait pitié. — « Grâce, messieurs, disait-il (sic), je soigne, je ne puis pas marcher. Grâce ! grâce ! »

« Chaque fois qu'il disait : grâce ! l'agent qui le tenait par les cheveux lui imprimait une secousse qui le faisait vaciller, et celui qui marchait derrière lui frappait du pied et des poings dans le dos. »

« Pour s'exciter, les agents injuriaient encore leur victime : « Tiens s..., tiens c..., tiens galvaudeux ! » disait l'agent à chaque coup de pied. »

« Ce que je raconte là, je l'ai vu, ce qui s'appelle vu. »

« Aussitôt, je me rendis au poste de police pour dénoncer à l'officier de paix les brutalités ignobles dont j'avais été le témoin. On refusa de me laisser entrer. Mais les faits que je rapporte se sont passés entre une heure et une heure dix minutes du matin, dans la nuit du samedi à dimanche, rue Soufflot. »

« Hier, le Paris-Journal demandait s'il était bien exact qu'un agent eût craché à la figure d'un étudiant qui, enfermé au poste, demandait qu'on le laissât respirer par le guichet. »

« Le fait est vrai. M. M..., étudiant en médecine, 3, rue des Carmes, nous a écrit pour nous dire qu'il avait été lui-même victime de cet ignominieux outrage. »

AFFAIRES D'EGYPTE.

Ismaïlia, 30 mai.

On assure qu'un navire égyptien aurait placé des torpilles hier soir autour du mouillage des navires de guerre anglais, français et italiens, stationnés près de Port-Saïd.

Les navires auraient changé leur position et feraient, depuis, surveiller attentivement les mouvements du navire égyptien.

On mande du Caire, 30 mai :

La population est un peu plus calme ici, mais la panique est toujours aussi grande à Alexandrie. Les paquebots allant en Europe sont encombrés de passagers, de toutes les classes. Beaucoup de personnes ne peuvent partir faute de place.

M. Malet a informé aujourd'hui le khédive du départ immédiat d'un commissaire turc pour l'Égypte.

Arabi-Pacha, apprenant que le commissaire turc était chargé de le faire partir pour Constantinople, a déclaré qu'il n'obéirait pas à ses ordres.

Le khédive a télégraphié à Constantinople pour se plaindre d'Arabi-Pacha qui abuse du nom du Sultan en annonçant la nomination du prince Halim.

Le Daily News reçoit du Caire la dépêche suivante :

On annonce que quatre frégates sont parties de Constantinople pour l'Égypte.

Une canonnière et quatre cuirassés anglais ont quitté le port de Souda.

S'il faut en croire un télégramme de Berlin au Times, il serait question de charger l'Italie d'intervenir en Égypte comme mandataire de l'Europe.

L'Allemagne serait favorable à cette proposition.

Le Standard dit que la France et l'Angleterre devraient déclarer au Sultan qu'elles considèrent Arabi-Pacha comme leur ennemi, qu'Arabi-Pacha s'étant révolté contre le khédive dont le Sultan est le suzerain, il appartient au Sultan de le punir de sa rébellion.

Cinq navires de guerre anglais, partis de la baie de Souda lundi soir avec des instructions cachetées, doivent arriver aujourd'hui à Alexandrie.

La Reforme reçoit la dépêche suivante :

Alexandrie, 31 mai.

Je tiens de source absolument sûre que la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXI

CHRISTIAN BOISVILLE.

(Suite.)

— Tiens ! dit alors Boisville, vous avez là la même idée qu'un cheick chez lequel j'ai reçu l'hospitalité, il y a quelque temps, aux environs de Ouargla. Il me parlait des inquiétudes que lui inspiraient les allées et venues de ses voisins et ennemis les Touaregs, et paraissait persuadé qu'ils avaient retenu leur provision d'armes et de poudre, épuisée par leur dernière révolte contre la France, avec l'aide d'un Espagnol de la côte.

— Mais, dans ce cas, comment n'a-t-il pas prévenu le commandant du cercle ?

— Il l'a fait ; mais, après une sorte d'enquête, on lui a répondu qu'il était fou et que non-seulement cet Espagnol n'avait pas de relations avec les Touaregs, mais encore que son fils avait fait contre eux la dernière campagne.

— C'est bien lui, alors ! s'écria Montméral ;

mais le cheick n'a-t-il donc aucune preuve à l'appui de ses soupçons ?

— Je ne sais. En tous cas, il ne paraissait pas convaincu par les dénégations qui lui ont été opposées. Je dois vous dire, du reste, ajouta Boisville, que mon cheick commande la tribu des Chambas. Or, les Chambas ne valent pas beaucoup plus cher que les Touaregs, avec lesquels ils ont une véritable vendetta corse. Les Touaregs ont été si rudement étrillés dans leur dernière révolte et si abattus par la mort de leur chef Bou-Maza qu'ils ne songeront pas de si tôt à nous inquiéter. Mais il est très-possible qu'ils veuillent s'approvisionner de chevaux, chameaux et troupeaux au moyen d'une khiriana chez leurs voisins du désert, et, en ces occasions, les commandants du cercle laissent volontiers ces gaillards-là s'extremier entre eux. C'est de la besogne de moins.

— N'importe, dit Montméral, il faut que je voie ce chef, que je sache d'où viennent ses méfiances contre ce colon qui ne peut être que Rusicada. Avant d'aller à Nemours, j'irai aux Chambas.

— Mais si, comme on le dit, la lutte est commencée entre les tribus, comment ferez-vous pour traverser le pays, seul, sans escorte ?

— Bah ! je passerai quand même. Ce ne sera pas ma première expédition dans ces régions. D'ailleurs, vis-à-vis d'une fraction au moins des belligérants, j'aurai un appui, ajouta Montméral,

qui venait de songer à Djemmaah. J'emmènerai avec moi la fille de Bou-Maza, que j'ai sauvée, et qui me protégera auprès des siens.

— Ah ! mais, fit Boisville, voilà presque du roman ; y aurait-il de l'amour sous roche ?

Montméral sourit tristement.

— Oh ! ne vous méprenez pas, dit-il, si amour ou roman il y a, je n'y suis pour rien. Je n'ai pas d'amours, moi ; je ne puis avoir que des haines, et ces haines briseront vraisemblablement le cœur de la pauvre enfant dont je vais être obligé de me servir.

Boisville n'insista pas ; mais il était curieux de connaître la fille du fameux Bou-Maza et demanda à Montméral la permission de l'accompagner à l'hôpital où celui-ci allait chercher Djemmaah.

Le correspondant n'oubliait pas ses devoirs et se préparait sournoisement à saisir quelque croquis de la jeune et belle Touareg qui ferait sensation dans la Revue illustrée !

Mais ses crayons durent rester inactifs.

La sœur de l'hôpital apprit à Montméral la fuite de Djemmaah, qui remontait à quelques heures à peine.

Montméral, et surtout Boisville, que la curiosité talonnait, firent de nombreuses recherches pour retrouver la jeune fille, s'enquérant en même temps à nouveau de Philoctète. Mais le silo de la kasbah gardait bien son secret, et la retraite que Djem-

maah, pour le bonheur de Philoctète et d'Assaverte, avait choisie jadis près de ce silo était si cachée que toutes les recherches furent vaines.

— Allons, c'est un atout de moins dans mon jeu, dit Montméral, mais je jouerai quand même la partie.

— Réfléchissez ! Seul, c'est une expédition très-aventureuse que vous allez tenter.

— Je la tenterai.

— Eh bien ! ma foi, moi aussi !

— Comment cela ?

— Oui ! au lieu de chasser le lion, j'irai voir les Arabes se chasser entre eux. Ce ne sera pas sans intérêt. Puis, à l'occasion, je pourrai peut-être vous donner un coup de main. Oh ! la poigne est encore bonne, ajouta Boisville en étendant ses mains sur les ongles desquelles il jetait un regard complaisant. Voulez-vous de moi pour compagnon ?

— Oui, certes ! mais réfléchissez à votre tour. Au lieu de plaisirs, je n'ai que des dangers à vous faire partager.

— Eh bien, mais, l'émotion du danger en vaut une autre. Un petit frisson de peur n'est pas sans agrément. D'ailleurs je n'aurais peut-être pas trouvé de lions et je suis certain de rencontrer des Pirates du Sable. La Revue n'y perdra pas.

— Soit donc ! dit Montméral ; mais alors prenez votre cheval !

— Non point ! Il est à vous ! J'en ai un autre

Turquie n'accepte pas que son intervention puisse être limitée. La Porte veut avoir le droit d'intervenir comme bon lui semble, dans le cas où le commissaire extraordinaire envoyé par le Sultan, d'accord avec la France et l'Angleterre, échouerait dans sa mission. Or cette mission échouera, n'en doutez pas un seul instant.

Saint-Petersbourg, 31 mai.

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que les nouvelles d'Egypte sont graves, mais que l'entente des puissances est une sûre garantie contre toute complication internationale.

« Cette entente, ajoute le journal russe, consiste, avant tout, dans le désir que toutes les puissances ont de maintenir le *status quo* politique et territorial.

« La tragi-comédie égyptienne a pu éveiller des aspirations, mais nous espérons que l'entente des puissances sera de nature à maintenir ces aspirations dans de justes limites. »

Dans un article sur la situation en Egypte, la *Gazette de Francfort*, après avoir dit que les puissances occidentales paraissent enfin décidées à demander l'intervention de la Turquie, ajoute que jusqu'à présent c'est la Turquie qui a le plus profité de toute cette agitation, puisque ses droits de souveraineté ont été reconnus en même temps par la France et l'Angleterre, ainsi que par le parti national égyptien.

Elle est à la veille de voir la réalisation des espérances qu'elle poursuit depuis des années, et dont le but était l'intervention en Egypte dont elle attend la reconstitution de son influence en Orient.

Si elle obtient l'intervention et si elle réussit en outre à faire rappeler les escadres de la France et de l'Angleterre, elle peut se vanter d'un grand succès.

Nous espérons toutefois que l'intervention dont nous avons déjà signalé les suites funestes ne sera pas nécessaire.

Notons encore comme un fait important qu'une modification de l'opinion relative aux affaires égyptiennes paraît s'être opérée en France.

On semble y renoncer à l'idée de la prépondérance absolue des intérêts français en Egypte.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 mai.

Laissons de côté pour le moment la fameuse question égyptienne, chacun sait maintenant que c'est une des causes sérieuses qui empêchent notre marché de reprendre vivement.

Aujourd'hui les opérations de la liquidation commencent par la réponse des primes qui sont toutes abandonnées en raison de la baisse qui a sévi sur la place.

Les opérations sont encore plus restreintes que la veille si c'est possible, on liquide les situations engagées sur les rentes et les valeurs.

Nos fonds publics sont faibles : le 3 0/0 fait 83,25 et 83,15 ; on descend de 83,35 à 83,27 sur l'amortissable ; le 5 0/0, de 116,15, tombe à 116.

Les valeurs internationales ont un marché faible. Le Turc est à 13,05 et l'Italien à 90,25.

Mentionnons parmi les sociétés l'action du Crédit Foncier comme une des valeurs les plus recherchées. — Les actionnaires du Crédit Foncier et

fort bon, et puis n'allons-nous pas au pays où l'on vit de l'épéron, ainsi que le dit le proverbe arabe ; la remonte sera facile.

Montméral, ravi du bon et brave compagnon que lui donnait le hasard, ne fit pas de plus longues difficultés, et le lendemain, à la pointe du jour, après avoir laissé pour Philoctète de l'argent et des indications que celui-ci trouva plus tard, comme on le sait, il rejoignit Boisville qui avait pris le devant avec quelques-uns des hommes qu'il avait embauchés pour son expédition.

Montméral était resté en arrière pour prendre des lettres de recommandation pour les caïds et les officiers des bureaux arabes. C'est pendant ce temps qu'il avait été espionné par un des Magobites de Deris. Celui-ci avait bien essayé de le suivre plus longtemps, mais le galop de Safy avait promptement soustrait le capitaine à cet espionnage, dont il ne s'était point d'ailleurs aperçu, et le Magobite avait pu croire qu'il partait seul pour son expédition.

Les différents personnages de cette histoire, séparés par les circonstances, se dirigeaient donc les uns de leur gré, les autres par la violence, vers le Pays de la Poudre.

(A suivre.)

Agricole d'Algérie se sont réunis le 27 mai, ils ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre ; le dividende a été fixé à 6 fr. 25 nets d'impôt, soit 5 0/0 du capital versé ; 250,000 francs ont été reportés à nouveau.

Les actionnaires du Crédit Foncier de France se réuniront le 20 juin en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur le projet de traité de fusion avec la Banque Hypothécaire.

Le Crédit Général Français est faible, cela ne nous étonne nullement. Cette société cherche à placer 2,500 obligations du chemin de fer d'Alais au Rhône. Chacun sait ce que vaut cette affaire qui est réputée fort mauvaise par les gens les plus compétents ; de plus, la compagnie manque d'argent, elle espère trouver encore des dupes et elle a confié ce soin au Crédit Général Français.

Le Comptoir Industriel de France et des Colonies est une des meilleures sociétés et la seule peut-être qui ait obtenu des résultats sérieux et palpables. Le dividende qui sera distribué viendra confirmer nos prévisions.

On tient le Crédit de France à des cours satisfaisants, les demandes sont d'ailleurs fort actives.

## Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 8 mai 1882.

Etaient présents :

MM. Poitou, Bidault, Boret, Neveu, Poitevin, Rivain, Guédon, Vinsonneau, Girandier, Feignoux, Terrien, Plessis, Coulon, Combiat, Roland, Ploquin, de Cordose, Renou, Le Blaye, Besnard, Peton et Perreau ; les autres membres sont absents pour causes motivées.

M. le Maire déclare la session ordinaire de mai ouverte et invite le Conseil à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire pendant ladite session.

M. Perreau, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Maire fait l'exposé suivant :

Messieurs, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil le compte administratif de 1881, le budget additionnel pour 1882, le budget du Collège, les budgets des Hospices, du Bureau de Bienfaisance et celui de la Fabrique de la paroisse des Ponts ; les budgets des autres Fabriques ne nous ont pas été remis.

Voici, Messieurs, quelle est la situation financière de notre commune :

Recettes. — Les recettes ordinaires effectuées se sont élevées à 410,660 fr. 63.

Les recettes extraordinaires provenant des centimes additionnels à 32,433 fr. 78.

Les recettes supplémentaires provenant de l'excédant de 1880, et diverses recettes accidentelles, se sont élevées à 67,726 fr. 47.

Le total général des recettes a donc été de 510,842 fr. 88.

Dépenses. — Les dépenses ordinaires ont été de 298,457 fr. 54.

Les dépenses extraordinaires ont été de 93,920 francs 83.

Les dépenses supplémentaires de 76,352 fr. 24.

Le total général des dépenses a donc été de 468,730 fr. 61.

L'excédant des recettes s'élève à la somme de 42,112 fr. 27.

L'exercice de 1881 se solde donc par un boni de 42,112 fr. 27, que nous portons à notre budget additionnel de 1882, et auquel il convient d'ajouter :

1° Les restes à recouvrer sur l'exercice 1881, s'élevant à 16,493 fr. 88.

2° Deux recettes nouvelles concernant la subvention de l'Etat pour le complément du traitement des professeurs du Collège des garçons, soit 2,402 fr. 76, et la subvention de l'Etat pour le Collège de jeunes filles, année scolaire 1881-1882, 3,600 fr.

3° Enfin, les recettes supplémentaires suivantes :

Prix de vente de la démolition de la maison Che-deau, 1,400 fr.

Remboursement de droits de transmission (emprunt de 420,000 fr.), 145 fr.

Remboursement d'impôt sur le revenu (emprunt de 420,000 fr.), 378 fr. 75.

Subvention de l'Etat pour mobilier scolaire (asile Croix-Verte), 300 fr.

Le total des recettes pour notre budget additionnel s'élève à 66,232 fr. 66.

Une somme de 33,219 fr. 59 est à prélever sur ce total pour les restes à payer de l'exercice 1881 qui n'ont pu être mandatés avant le 31 mars 1882.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1882, le Conseil a voté diverses dépenses, approuvées par M. le Préfet, s'élevant à 5,717 fr. 89.

Il reste donc disponible sur nos bonis 27,295 fr. 18 c. que nous vous proposons d'affecter aux divers besoins énumérés au chapitre des dépenses supplémentaires section 2 de notre budget additionnel.

Vous remarquerez, Messieurs, que le total de ces dépenses supplémentaires est de 36,079 fr. 26, soit un excédant sur nos bonis de 8,184 fr. 08. Notre budget additionnel se solde donc par un excédant de dépenses d'égale somme, mais cet excédant est compensé par l'excédant de recettes qui figure à notre budget principal de 1882 et qui s'élève à 8,203 francs 44 provenant de l'application de la loi sur la gratuité absolue de l'instruction primaire qui met à la charge de l'Etat les montants des traitements du personnel que nous avions prévu à notre budget principal de 1882.

Nous n'avons pu, Messieurs, établir pour cette session notre budget principal pour 1883.

Il nous faut, en effet, être fixé sur les intentions

du Conseil relativement à l'emprunt à contracter à la caisse des lycées et collèges pour la construction de notre collège de jeunes filles. Nous devons insérer, vous le savez, une annuité prise sur nos ressources ordinaires pour faire face à cet emprunt, et nous ne saurons à combien s'élèvera cette annuité que lorsque MM. les architectes chargés de la construction nous auront fourni leur devis définitif et que ce devis aura été approuvé par le ministère de l'instruction publique.

Je puis du reste vous assurer, Messieurs, que ce travail touche à sa fin et que nous pourrions vous le soumettre dans un très-bref délai.

En outre, vous avez été saisi de demandes relatives à la démolition des maisons qui restent sur la place Saint-Pierre, au redressement d'alignement et à l'ouverture de diverses rues, que vous avez prises en considération. Pour satisfaire ces divers besoins ainsi que pour payer les maisons Godbillon et veuve Viau, il sera de toute nécessité de contracter un emprunt. En présence de cette situation, l'administration municipale se trouvait, vous le reconnaîtrez, dans l'impossibilité absolue d'établir le budget de 1883, elle ne pouvait le faire qu'en préjugeant vos intentions. Elle vous invite à prendre des décisions sur ces diverses questions pendant la session actuelle et à charger la commission du budget, qu'elle vous prie de nommer, d'établir avec elle le budget de 1883.

A la suite de cet exposé, M. le Maire donne connaissance au Conseil du rapport de M. le Préposé faisant connaître les causes présumées du déficit produit sur les recettes d'octroi en 1882, comparativement à celles de 1881.

Cette comparaison a été établie à la date du 5 mai.

Puis M. le Maire invite le Conseil à nommer la commission qui sera chargée de l'examen des différents comptes et budgets déposés sur le bureau du Conseil à l'ouverture de la séance.

Sont nommés : MM. Besnard, Boret, Coulon, Feignoux et Plessis.

M. le Maire communique au Conseil copie d'une dépêche ministérielle adressée à M. le recteur d'académie par M. le ministre de l'instruction publique, concernant le traité à passer entre la Ville et l'Etat pour le Collège de jeunes filles. A l'appui de cette circulaire, M. le ministre transmet le projet de traité dressé primitivement par la commission désignée par le Conseil de concert avec M. l'inspecteur d'académie et l'administration municipale.

Quelques modifications ont été apportées à ce projet de traité, et M. le ministre invite la municipalité de Saumur à ratifier par un vote deux de ces modifications concernant :

1° Les taux primitivement proposés pour la rétribution collégiale, savoir : 100 fr. au lieu de 120 fr. pour l'enseignement secondaire ; 80 fr. au lieu de 60 fr. pour l'enseignement primaire ;

2° Achat de matériel d'enseignement évalué 9,000 fr. au moins, dont moitié à la charge de la Ville et l'autre moitié à la charge de l'Etat.

En outre, le Conseil devra voter l'entretien par la ville de Saumur de 45 bourses dont 3 d'internes à 600 fr. et 42 d'externes à 400 fr., afin que l'Etat puisse prendre l'engagement d'entretenir audit Collège un minimum de 9 bourses d'internes à 600 fr.

M. le Maire invite donc le Conseil à émettre son vote sur les divers points énumérés ci-dessus.

Le Conseil, après délibéré, fixe les taux de la rétribution collégiale ainsi qu'il suit :

Enseignement secondaire, 400 fr. ;

Enseignement préparatoire et primaire, 80 fr. ;

Vote l'entretien de 3 bourses d'internes à 600 fr. et 42 bourses d'externes à 400 fr., conformément à l'article du traité à passer avec l'Etat.

Quand à l'achat du matériel d'enseignement, le Conseil croit devoir attendre la construction du Collège définitif pour en faire l'acquisition.

La principale dépense a trait au matériel concernant la physique. Il serait impossible d'installer un cours de physique et de chimie dans le local actuel ; et, du reste, les jeunes filles suivent ce cours à l'amphithéâtre du Collège de garçons, auquel on accède par une entrée spéciale donnant sur la rue, cet amphithéâtre étant disposé de façon à ce que les personnes qui s'y rendent ne soient pas en contact avec les élèves du Collège.

M. le Maire communique au Conseil une délibération de la Commission administrative des Hospices tendant à faire autoriser ladite administration à ester en justice pour défendre à l'action que désirent lui intenter les époux Prudhomme, fermiers des Grandes-Eponneries, dont l'Hospice est propriétaire, en revendication du paiement de l'indemnité qu'ils croient leur être due

pour le mauvais état dans lequel ils ont trouvé la ferme susdite à leur entrée en jouissance.

Cette revendication de la part des époux Prudhomme a lieu de surprendre le Conseil administratif qui, dans le bail en question, a fait insérer une clause la mettant à l'abri de toute demande de dommages-intérêts de ces fermiers en subrogeant à leurs risques et périls ceux des Hospices, à l'effet d'exiger des fermiers sortants toutes indemnités et réparations pour abus de jouissance et autres causes, sans garantie de la part de la Commission administrative des Hospices ni secours contre elle.

En conséquence, M. le Maire invite le Conseil à émettre son avis sur la demande d'autorisation d'ester en justice présentée par la Commission des Hospices.

Le Conseil, après délibéré, émet le vœu qu'il y ait lieu d'autoriser la Commission administrative des Hospices à ester en justice pour défendre à l'action que veulent intenter les époux Prudhomme.

M. le Maire dépose sur le bureau du Conseil diverses demandes de souscriptions pour l'érection de statues à Jacques Jault, à Victor Hugo, à Armand Carrel, Danton.

Le Conseil renvoie ces demandes à la Commission du budget, ainsi que diverses demandes de secours et de mise à jour présentées par d'anciens employés de l'administration municipale.

M. le Maire communique au Conseil divers procès-verbaux de récolement d'alignement. L'un de ces procès-verbaux a trait à une cession de terrain faite par la Ville à un sieur Guignard pour la somme de 260 fr. les autres concernent des cessions de terrain à la voie publique par les citoyens Raimbault, rue de la Fidélité, 1 m. 81, 27 fr. 45 ; Guignard, rue de la Petite-Doune, 8 m. 45, pour 84 fr. 50 ; Belin, rue du Lay, 40 m., pour 40 fr. — Total, 451 fr.

M. le Maire invite le Conseil à donner au receveur municipal l'autorisation d'envoyer les 264 fr. à payer à la Ville, et de penser l'administration municipale des formalités de purges d'hypothèques légales de transcription, vu le peu d'importance des parcelles cédées à la voie publique.

Le Conseil, après délibéré, autorise le receveur municipal à encaisser 264 fr. au prix du terrain cédé à M. Guignard et pense l'administration municipale de remplir les formalités de purge d'hypothèques de transcription pour les parcelles cédées à la voie publique.

M. le Maire communique au Conseil une lettre de M. Meyer, chef de la musique municipale, demandant au Conseil de verser à toucher de suite les 200 fr. portés au budget de 1882 pour les dépenses diverses de ladite musique, afin de lui permettre de prendre part au concours de Nantes. Le reste, M. le chef de musique s'engage à en demander à la Ville au cours de l'année pour les dépenses diverses de la musique, cette dernière devant se subvenir par le moyen des ressources que va lui procurer la rentrée de ses souscriptions.

M. le Maire invite le Conseil à accéder à la demande présentée par M. Meyer.

Le Conseil, après délibéré, autorise l'administration municipale à verser à la musique municipale, à titre de subvention, la somme de 200 fr. prévue au budget de 1882 pour les dépenses diverses de cette musique.

M. le Maire communique au Conseil le rapport de M. le préposé en chef de l'administration municipale concernant le remboursement des dépenses d'octroi sur charbons faits à M. Stears, entrepreneur de l'éclairage au gaz. Dans son rapport, M. le préposé en chef fait ressortir la perte qui résulte pour la Ville du mode de perception actuel, et conclut à ce que le Conseil d'abroger la délibération prise au Conseil d'abroger la délibération de 1876, c'est-à-dire de supprimer le remboursement, si ce n'est celui qui est légalement à M. Stears pour les charbons employés à la fabrication du gaz de l'éclairage public.

Cette demande ayant besoin d'une étude approfondie, M. le Maire invite le Conseil à nommer une commission de trois membres chargée de présenter au Conseil les avantages et les inconvénients de la décision demandée par M. le préposé en chef.

Le Conseil nomme MM. Boret, Raimbault, Peton comme membres de cette commission.

M. le Maire expose que les divers travaux demandés par les habitants de cette ville ont un caractère plus ou moins pressant; en conséquence, il invite le Conseil à nommer une commission qui sera chargée de l'examen de ces travaux, tant au point de vue de la nécessité et de leur classement qu'au moyen de faire face à la dépense qu'ils entraîneront.

M. Roland demande que les travaux de réparations et d'achèvement du théâtre soient compris au nombre des travaux à exécuter.

Le Conseil nomme MM. Vinsonneau, Neveu et Terrien pour faire partie de cette commission.

M. le Maire expose que le service des octrois ayant nécessité l'édification d'une cabane sur la route 152, à la limite des communes de Saumur et de Saint-Lambert, une demande fut adressée au service des ponts et chaussées, afin d'obtenir l'autorisation nécessaire. Cette autorisation est subordonnée de la part des Domaines à la condition suivante :

M. le Maire de Saumur devra souscrire sur papier timbré une soumission approuvée par le Conseil municipal. La concession sera faite pour vingt ans. Le taux de la redevance (fixé par le service des ponts et chaussées à un franc par an) serait révisable tous les cinq ans, et le concessionnaire se soumettra aux conditions énoncées dans l'arrêté ministériel du 3 août 1878. La redevance sera payée d'avance tous les ans.

M. le Maire invite donc le Conseil à l'autoriser à faire la soumission ci-dessus demandée.

Le Conseil, après délibéré, autorise l'administration municipale à faire la soumission demandée par le service des Domaines aux conditions énumérées ci-dessus.

M. le Maire donne lecture de la proposition suivante que lui a adressée M. Le Blaye :

Après chaque séance du Conseil, il sera dressé par le secrétaire un résumé sommaire et complet de la séance.

Ce résumé, visé par deux délégués nommés au commencement de chaque séance, sera adressé dans les 24 heures par le secrétaire aux journaux de Saumur, avec invitation de reproduire.

M. Renou combat cette proposition et demande que le Conseil soit convoqué huit jours au plus tard après la dernière séance de chaque session, afin d'adopter le procès-verbal qui pourrait alors être communiqué aux journaux.

Après une discussion entre MM. Le Blaye et Renou, M. le Maire met successivement aux voix ces deux propositions.

La proposition Le Blaye est rejetée et la proposition Renou adoptée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Véloce-Club de Saumur.

Dimanche prochain, 4 juin, si le temps le permet, une course de Vélocipèdes aura lieu de Saumur à Vivy et retour (distance 16 kilomètres).

Le départ, du bureau d'octroi de la Croix-Verte, est fixé à 4 heures du soir.

1<sup>er</sup> prix, 25 fr. — 2<sup>e</sup> prix, un panier de liège offert par M. Sprecher. — 3<sup>e</sup> prix, 15 fr. — 4<sup>e</sup> prix, 10 fr. — 5<sup>e</sup> prix, un revolver.

Le costume de courses est de rigueur.

### ENCORE LES TAUREAUX ENRAGÉS.

À la ferme de Fosse-Sèche, commune du Vaudelnay, M. Jean Landreau a vu périr en quinze jours trois taureaux atteints d'hydrophobie.

Ainsi que nous l'avons annoncé le 23 mai, les deux premiers ont dû être abattus; le dernier a succombé samedi dernier à l'écurie.

Ces animaux avaient été mordus dans un champ par un chien enragé; avec eux il y avait encore trois jeunes veaux qui sont l'objet d'une surveillance spéciale.

### ANGERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« Un orage considérable avec accompagnement de bourrasque et de tonnerre a fondu sur notre ville l'avant-dernière nuit. La pluie tombait à torrents, le vent faisait rage, et la température avait sensiblement baissé hier matin.

La foudre est tombée deux fois, route

de Paris, près de l'établissement de M. Constant Lemoine. Un poteau télégraphique a été brisé non loin de l'hippodrome d'Eventard. »

**Le crime de la rue du Mail.** — Il a été procédé à l'autopsie de Lépicier. D'après les premières constatations, un simple coup de pointe aurait suffi pour déterminer la mort.

— La blessure, en effet, est peu profonde et l'ouverture en est excessivement étroite. — Ce malheureux a dû être littéralement foudroyé.

Quant à Lemelle, il a une blessure de 6 à 8 centimètres de profondeur à la cuisse gauche. Le médecin a déclaré que la blessure était d'une certaine gravité; hier matin, cependant, le blessé éprouvait quelque amélioration dans son état. Il est également blessé au petit doigt de la main gauche et à l'avant-bras.

Des deux victimes, la première est mariée, mais n'a pas d'enfant; la seconde est célibataire, et demeure rue du Commerce, n° 2.

Voici quelques détails sur les agresseurs.

Le sergent François Hiard n'avait pas la permission de la nuit, et devait même être commandé de patrouille; il nie toute participation au crime, et se rappelle seulement avoir eu une discussion avec un civil qu'il ne connaît pas.

Quant à Dubois, le simple soldat, il est sous le coup de charges plus accablantes. Malgré toutes ses dénégations, il lui est difficile de prouver qu'il n'a pas frappé les victimes, car on a remarqué des gouttes de sang sur la lame de sa baïonnette. Il déclare qu'il était ivre et ne se rappelle rien. Ce malheureux est marié et il a un enfant âgé de quinze mois; il sera traduit devant un conseil de guerre.

L'instruction se poursuit activement. — Comment se fait-il que cette lutte, qui s'est passée au centre de la ville, dans une des rues les plus fréquentées, n'ait eu pour témoin aucun agent de police?

Nous ne demandons pas à la police municipale, dit l'Étoile, d'arrêter les assassins de la Baumette et de la place Cupif, ni les voleurs de l'hiver dernier. Ce serait trop exiger. Mais qu'elle se promène un peu plus dans nos rues la nuit, qu'elle daigne quitter nos boulevards et le passage Moirin pour descendre dans des quartiers moins agréables, mais où elle serait plus utile.

Le Patriote publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

Je crois de mon devoir de vous signaler, à propos du crime de la rue du Mail, un fait dont l'importance me paraît extrême.

Lorsque je me suis trouvé en présence du blessé, dont je ne pouvais constater exactement l'état, dans la rue et par une nuit très-noire, je me suis empressé d'envoyer chercher, au poste de police, des agents et un brancard. Un seul agent est arrivé, sans brancard. La pluie tombait à torrents; le blessé était toujours sur le trottoir. J'ai dû insister et renvoyer à la recherche du brancard. Ces démarches ont demandé près d'une demi-heure.

Si la victime n'avait pas succombé immédiatement, s'il n'y avait eu qu'une plaie grave, une hémorragie, ces retards, dus à une organisation de police défectueuse, auraient fort bien pu déterminer la mort. Ce n'est pas la première fois que cette négligence se produit. Elle tenait, dans la circonstance, à ce qu'il n'y avait pas un seul agent — sauf le brigadier — au poste de police.

» Recevez, etc.

» D<sup>r</sup> MOTAIS. »

### SEGRÉ.

**Piqué par une vipère.** — Le 16 mai dernier, les frères Guillet, fermiers au Petit-Chandelier, commune de Segré, chargeaient des fagots d'épines sur une charrette pour les transporter à la ferme. L'un d'eux, sur le véhicule, les plaçait en ordre sans se servir de broc. Il n'en restait plus que trois ou quatre à charger, lorsqu'il se sentit comme piqué douloureusement à la main par une épine. C'était une vipère qui l'avait mordu. Au bout de quelques minutes, son bras enfla; il suçait la blessure et bientôt la tête lui devint enrouée. On envoya chercher le docteur à Segré. Il paraît que pas un médecin ne se trouvait là au moment. Le pauvre blessé fut très-heureux que M. Fauchoux, hongreur à Saint-Aubin, eût de l'alkali, qui fut appliqué sur la plaie et arrêta le mal. Sans ce

secours il serait mort. Le médecin l'a traité ensuite et il est hors de danger.

La charrette ayant été amenée dans l'aire de la ferme et déchargée, on a retrouvé la vipère qui ne mesurait que 45 centimètres de longueur. Elle a été tuée par M. Fauchoux.

Les fermiers, pour combattre de pareils accidents, auxquels ils sont souvent exposés, devraient toujours être munis d'alkali.

(Mercure ségréen.)

— Le lundi de la Pentecôte, jour de foire à Segré, un grave accident est arrivé sur le marché aux chevaux.

Un cultivateur, M. Riveron, a été renversé sous les pieds d'un de ces animaux. Quand on le releva, il avait la poitrine écrasée. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Les opérations du conseil de révision, à Ecommoy (Sarthe), ont été marquées par un douloureux événement.

Un jeune homme de vingt ans, qui devait passer devant le conseil, avait voulu auparavant prendre un bain, et il s'était enfermé dans une petite chambre, où il avait fait chauffer son eau sur un petit fourneau.

Pendant qu'il était dans le bain, les vapeurs du charbon lui montèrent à la tête, et il glissa, asphyxié, au fond de sa baignoire.

Quand ses camarades vinrent le chercher, il avait cessé de vivre.

Les conscrits ont mis un crêpe à leur drapeau et se sont abstenus de toute manifestation bruyante, avant et après le conseil.

La cour de cassation vient de prendre deux décisions qui ont leur importance. On se rappelle qu'il y a deux ou trois mois un juré refusa de prêter serment devant la cour d'assises de la Seine. L'avocat de l'accusé déposa des conclusions tendant à ce que le dit juré fût condamné à 300 fr. de dommages-intérêts envers son client, et la cour, par un arrêt motivé, fit droit à ces conclusions. Mais le juré, ainsi condamné, s'est pourvu en cassation.

La cour suprême vient de rendre un arrêt mettant à néant l'arrêt par lequel M. L... avait été condamné à 300 fr. de dommages-intérêts, aucun lien de droit ne l'unissant à l'accusé.

La même cour a également réformé un arrêt de la cour d'Alger qui avait passé outre à la continuation des débats, quoiqu'un juré se fût borné à jurer devant les hommes sans jurer devant Dieu.

Le motif de cette décision de la cour suprême est que la formule du serment est indivisible.

## Faits divers.

Sur la rive droite du Lot, tout près du pont de l'Aiguillon, habite un cultivateur. Cet homme, sans avoir reçu d'autre éducation que celle que reçoivent les enfants des paysans, à la campagne, vient de produire un véritable chef-d'œuvre qui suppose des connaissances très-étendues en mathématique et en mécanique.

C'est une horloge en bois que l'inventeur appelle à juste titre *calendrier mouvant*. Il y a plusieurs cadrans pour marquer les heures, les minutes, les secondes, les jours de la semaine, le quantième de tous les mois, les mois de l'année, les années et les siècles, le lever et le coucher du soleil, le lever et le coucher de la lune, et tout fonctionne avec une justesse et une précision vraiment remarquables.

Les rouages, disposés artistement derrière une vitre, permettent aux visiteurs de se rendre compte en peu de temps du fini du travail et de la régularité des mouvements. Au-dessus des cadrans et des rouages, sur une surface d'un mètre de longueur à peu près, règne une charmante galerie avec des cellules dans le milieu et une tour à chacune des extrémités.

Lorsque l'heure doit sonner, la porte d'une cellule s'ouvre et la Mort paraît armée de sa faux et poursuivie par Jésus-Christ, le fouet à la main, qui la chasse devant lui, la pousse et la renferme dans une autre cellule. Au premier coup de l'horloge, un petit coq, perché sur la croix qui domine une tourelle, bat des ailes et allonge le cou comme s'il allait chanter. L'heure sonnée, la Mort et le Christ reprennent le che-

min de leurs cellules respectives, et, en entrant, ils ferment la porte.

Trois fois par jour, à six heures du matin, à midi et à six heures du soir, au moyen d'un mécanisme ingénieux, le son de l'Angelus se fait entendre. La Vierge, sortant de sa cellule, paraît sur la galerie, et va se recueillir dans un oratoire.

Au même instant, un ange descend d'une tourelle, il agite ses ailes et va se placer à une petite distance de la Vierge; il s'incline comme pour lui adresser la sublime salutation dont il est parlé dans l'Écriture. Marie se trouble, elle tremble, et l'on aperçoit le mouvement de sa frayeur. Ceci se passe au troisième premier coup de l'Angelus. L'ange remonte et renouvelle deux fois encore les mêmes mouvements et les mêmes saluts.

Tous les rouages de cette admirable machine sont en bois ou en cuivre et d'un fini qui ne laisse rien à désirer. L'inventeur a tout conçu, tout exécuté lui-même; pendant le jour, il travaillait aux champs, et la nuit, à la lueur d'une lampe, dans un coin de son grenier, il confectionnait son horloge.

## CONSEILS ET RECETTES.

### L'AIR DE LA NUIT.

Un journal populaire de New-York s'élève contre l'idée généralement répandue que l'air de la nuit est dangereux. Voici l'extrait que nous donne de cet article le Journal d'hygiène :

« L'air de la nuit est injurieux et préjudiciable à la santé ! Allons donc. Pourquoi, depuis le jour de la création, cet air a-t-il été impunément respiré par des millions d'animaux divers, de créatures délicates et tendres, comme les paons, les biches et les chevreux. L'air humide et moite des forêts tropicales a-t-il jamais nui aux singes anthropoïdes qui meurent de consommation dans nos ménageries ou nos appartements? »

Et ces nombreux soldats, chasseurs ou voyageurs, qui couchent en plein air sous la tente, ne se portent-ils pas parfaitement bien ? Robustes et aguerris au grand air, ils ne succombent à la consommation que renfermés dans nos appartements à l'air si peu renouvelé. »

Ce n'est évidemment pas l'air du coucher du soleil, de la nuit ou de l'aurore qui est dangereux, ajoute M. J. de Pietra santa, mais ce sont les brusques variations de température qui dépassent parfois 25 et 30 degrés, et qui occasionnent de dangereux refroidissements.

Ouvrez vos fenêtres toute la journée, laissez pénétrer dans vos logis l'air et le soleil, et fermez à la tombée du jour, non parce que l'air de la nuit est dangereux, mais parce qu'il est trop variable pour l'organisation humaine. — D<sup>r</sup> MARIO. (Hygiène pratique.)

Le 69<sup>e</sup> fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Jura, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Lons-le-Saunier, de Dôle, de Salins, d'Arbois, et enfin une excellente Carte du département avec plan de Lons-le-Saunier, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALLET-BRUN.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (Mai 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro de Mai, les articles suivants :

Le Repos des vendangeurs; — Petit Dictionnaire des arts et métiers; — la Potamogale du Gabon; — Dialogue d'un homme avec sa conscience; — les Communes et la paix de Dieu; — Sur les volcans; Eruption intérieure; — Anciennes expositions d'œuvres d'art en Chine; — le Sommeil d'une fillette; — Netskés japonais; — Faïences et porcelaines anglaises; — l'Hôtel des Menus-Plaisirs à Versailles; — M<sup>me</sup> Guyon; — Pieter Vandaël; — Billet de banque chinois.

Vingt-six gravures: — Dessins de Giacomelli, Rocault, Sellier, Vidal, Freeman, Scott, Desforges.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

**Marché de Saumur du 27 mai**

Blé comm. (Ph.)	23 25	Huile de noix	50 125
From. 1 <sup>re</sup> q. (Ph.)	23	Huile chenev.	50
Froment (Ph.)	77	Graine trèfle	50
Halle, moy. n.	28 78	— Luzerne	50
Seigle	75 13 90	Foin (dr. c.)	780 85
Orge	65 13 57	Luzerne	780 80
Avoine h. bar.	50 10 50	Paille	780 50
Fèves	75 17	Amandes	50
Pois blancs	80 40	Chir jaune	50
— rouges	80 32	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis	50 13	2 <sup>e</sup>	—
Farine, culas.	61	3 <sup>e</sup>	—

**COURS DES VINS.**

<b>BLANCS (2 hect. 30).</b>			
Coteaux de Saumur, 1881.	1 <sup>re</sup> qualité	à	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	100	à 120
Ordin., env. de Saumur 1881.	1 <sup>re</sup>	100	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Saint-Léger et environs 1881.	1 <sup>re</sup>	105	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	100	à
Le Puy-N.-D. et environs 1881.	1 <sup>re</sup>	85	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	80	à
La Vienne, 1881.	1 <sup>re</sup>	75	à
<b>NOUVEAUX (2 hect. 30).</b>			
Souzy et environs, 1881.	1 <sup>re</sup> qualité	150	à 160
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Champigny, 1881.	1 <sup>re</sup> qualité	150	à 200
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Id. 1881.	1 <sup>re</sup>	à	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Varrains, 1881.	1 <sup>re</sup>	125	à 130
Varrains, 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Bourgueil, 1881.	1 <sup>re</sup> qualité	150	à 165
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Id. 1881.	1 <sup>re</sup>	à	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Restigné 1881.	1 <sup>re</sup>	140	à 145
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à
Chinon, 1881.	1 <sup>re</sup>	140	à 150
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	135	à
Id. 1881.	1 <sup>re</sup>	à	à
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	à	à

**Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :**

**TEXTE :** Courrier de Paris, par Gêrôme. — Chronique de la semaine, par Georges Price. — Remise de la barrette à S. Em. le cardinal Lavignerie, par Ch. Frank. — Salon, par Daniel Bernard. — L'île de Man, par Ch. Franck. — Théâtres, par Damon. — Une rue en Hong-Kong, par Ch. Frank. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Exposition internationale de peinture, par Robert Vallier. — Singapour, par Ch. F. — *Le Château de Montsabay* (suite), par Jules Sandeau. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echees.

**GRAVURES :** M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française. — M. le Président de la République remettant la barrette cardinalice à M<sup>gr</sup> de Lavignerie. — Salon de 1882 : H. L. Scott, *Pont-tourné* à Saint-François le Havre. — A travers les expositions, par Draner (dix-sept gravures). — L'île de Man. — Une rue à Hong-Kong. — Singapour. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 15 fr. 10; trois mois, 6 fr.  
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

**Il n'y a plus à faire l'éloge du Monde Inconnu, Journal des nouveaux voyages.**

Toujours saisissants, et toujours vrais, les ouvrages qu'il publie divertissent et instruisent. Rien de plus varié que le nouveau numéro de ce remarquable recueil, avec ses études sur les *Chinois en Amérique*, sur les *Crétiens en Styrie*, sur le *Colosse de Bialoréga*, avec ses grands voyages au pays des *Fakirs Charmeurs*, en Hongrie, dans l'*Afrique équatoriale*, au pays des *derniers sauvages*. Cinq magnifiques gravures illustrent le texte.

Le *Monde Inconnu* (45 colonnes de texte compact), est le plus complet, le plus varié, le plus véridique de tous les journaux de voyages.

Un numéro : 15 centimes. — Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

EN VENTE PARTOUT  
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Administration, 18, rue d'Enghien, Paris.

**Le Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORFROY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.  
Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

**Appel aux Poètes.**

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).  
Tous les Poètes peuvent y prendre part.  
Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

**LES FRÈRES MAHON** médecins spécialistes

obtiennent mille guérisons par an, à l'hôpital de Saumur, Maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital de Saumur le dernier Dimanche de chaque mois, et il le même jour les malades particuliers à l'hôpital d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures, à Saumur, à la pharmacie GALAND, — Guérisons à Paris, rue de Rivoli, 30.

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
0 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 55	11 h. 15
8 25	7 39 soir.	9 30	11 30
11 15	5 36	10 15	11 45
1 17 soir.	7 39	11 15	11 45
4 55	11 48		
7 50			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 18 matin.	9 h. 55	11 h. 15
18 35	5 17 soir.	10 15	11 45
2 15 soir.	8 50	11 15	11 45
6 45	10 47		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 MAI 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	83	83 40	Nord	2115	2115	OBLIGATIONS		
3 % amortissable.	83 35	83 70	Orléans	1300	1327 50	Dép. de la Seine, emprunt 1857	235	235
3 % amortissable nouveau.	80	80	Ouest	801	800	Obligations foncières 1877.	442	445
4 1/2 %	112	112	Compagnie parisienne du Gaz.	1650	1655	Obligations communales 1879.	442	445
5 %	116	116	Canal de Suez.	2710	2740	Oblig. foncières 1879 3 %	438	438
Obligations du Trésor.	513	512	C. gén. Transatlantique.	530	540	Est	375	377
Obligations du Trésor nouvelles	512	512	OBLIGATIONS.			Midi	376	378
Banque de France.	5365	5360	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	503	Nord	379	380
Comptoir d'escompte	1040	1040	— 1865, 4 %	522	520	Orléans	375	375
Credit Foncier, act. 500 fr.	1526	1530	— 1869, 3 %	401	402	Ouest	376	376
Credit de France	280	280	— 1871, 3 %	395	395 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	377	377 50
Credit mobilier	560	560	— 1875, 4 %	510	510	Paris-Bourbonnais	375	377
Est	750	755	— 1876, 4 %	510	510	Canal de Suez.	569	568
Paris-Lyon-Méditerranée.	1690	1690						
Midi	1290	1297 50						

**GARE DE SAUMUR.**

**CHEMIN DE FER D'ORLEANS**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES A ANGERS	
3 heures	8 minutes du matin.	8 h. 55	11 h. 15
6 —	45 —	9 30	11 45
8 —	56 —	10 15	11 45
1 —	25 —	11 15	11 45
3 —	32 —		
7 —	15 —		
10 —	37 —		

  

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES A TOURS	
3 heures	20 minutes du matin.	9 h. 55	11 h. 15
8 —	21 —	10 15	11 45
9 —	43 —	11 15	11 45
12 —	40 —		
4 —	44 —		
10 —	28 —		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

**A VENDRE OU A AFFERMER**  
PRÉSENTMENT,  
**L'HOTEL DE LA BOULE-D'OR**  
A Doué-la-Fontaine,  
Exploité par M. GUINAUDRAU.  
Maison fondée depuis plus de 60 ans.  
Très-bonne clientèle.

Etude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

**VENTE DE MEUBLES**  
Après le décès de M<sup>me</sup> LATREAU-GILBERT,  
Le dimanche 11 juin 1882, à midi,  
Et jours suivants,  
A la villa de l'Oie-qui-Cosse, près la ville de Bourgueil.

Il sera vendu :  
Batterie de cuisine, salle à manger, salon, cinq chambres à coucher ; Armoires et différents objets mobiliers.  
De midi à 2 heures, on vendra la batterie de cuisine et les menus objets ; à partir de 2 heures, on vendra les autres meubles.  
Au comptant, 10 0/0 en sus.  
On peut visiter tous les jours le mobilier à vendre en s'adressant à M<sup>e</sup> FLEURIAU. (314)

**A VENDRE**  
UNE  
**FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE**  
Fonctionnant très-bien.  
S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

**A VENDRE**  
Prairies artificielles  
S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.

**A CEDER**  
DE SUITE  
Pour cause de santé,  
**UN FONDS DE BOULANGERIE**  
Bien achalandé  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**Tapisseries anciennes d'Aubusson**  
ET DES GOBELINS.  
S'adresser maison CHAUVET, à Varrains. (293)

**A VENDRE**  
Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans.  
S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

**A VENDRE**  
UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1<sup>m</sup> 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien, UNE VOITURE Duc à capote avec siège s'élevant à volonté ; HARNAIS COMPLET ; le tout presque neuf.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
**UNE USINE**  
A SAUMUR,  
Avec Machine à vapeur verticale  
Force 3 chevaux,  
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.  
S'adresser au bureau du journal.

**COMPTABLE** actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.  
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A partir de ce jour, M<sup>me</sup> Crié ne paiera pas les dettes faites par son fils, CHARLES CRIÉ. (311)

**A LOUER**  
**DEUX MAISONS**  
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.  
La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.  
La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.  
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.  
S'adresser à M. Prudhommeau et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

**UN JEUNE HOMME**, au courant des affaires de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.  
S'adresser au bureau du journal.

**L'HYGIENE PRATIQUE**  
Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.  
L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

Sommaire du numéro 18.  
Assainissement de Paris. — Résignation dans la souffrance. — L'origine des êtres vivants. — Protection de l'enfance. — Les parcs publics. — La fabrication des briquettes de charbon de terre. — Bulletin financier. — FEUILLETON : La poire dans l'antiquité. — Les bains de mer. — Les salades. — Pages d'album.  
PRIX DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.  
Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Rossiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

M<sup>me</sup> veuve LEDOUX, quai de Limoges, à Saumur, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle, qu'elle continue, avec son ancien contre-maître, les travaux neufs de couvertures et les réparations qu'on voudra bien lui confier. (313)

**UNE MAISON** de Saumur, Vins, Eau-de-Vie et Liqeurs, demande un représentant sérieux pour faire la place.  
S'adresser au bureau du journal.

**J.-A. FRESCO**

**Chirurgien - Dentiste de Londres.**  
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, Saint-Jean, n° 16, maison Epagnole, où il se trouvera le vendredi et samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue de la Vierge. (316)

Vient de paraître :  
**NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS**  
(2<sup>e</sup> EDITION)  
Un volume in-12, avec gravure.  
Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie Notre-Dame.

**ARMES DE CHASSE**

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire  
Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, auquel ressort une réduction de 25 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.  
La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable stabilité de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de ses ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemins de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs, et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.



La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à être livrées, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'ordre, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.  
Envoi gratuit et franco de l'ALBUM GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de gravures.  
Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hautville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.